Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200072312-20250327-CC25-05bis-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception : 27/03/2025
Publication : 27/03/2025

Seine Normandie Agglomération

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Pièce 3.8

ANNEXE : Bilan de concertation

Vu pour être annexé à la délibération du :

SOMMAIRE

p. 3 Les modalités de concertation définies

p. 7 Les temps de la concertation au cours de la révision du SCoT

p. 22 La prise en compte des apports de la concertation dans le projet de SCoT

Les modalités de concertation définies

Les modalités de concertation

Modalités de concertation définies dans la délibération n° CC/17-267 du 28 septembre 2017 :

- Des avis d'information seront publiés dans la presse locale ;
- Des informations seront communiquées via le site internet de SNA ;
- Un registre sera mis à la disposition du public pour y consigner différentes observations dans des mairies du territoire, ainsi qu'au siège administratif de SNA ;
- Des observations pourront être transmises au fur et à mesure de la procédure par voie postale au siège administratif de SNA 12 rue de la mare à jouy, 27120 DOUAINS ou par courrier électronique à contact@sna27.fr
- Plusieurs réunions publiques seront organisées pendant toute la durée d'élaboration du projet de SCoT : une réunion publique sera organisée pour chaque phase d'élaboration du document (réalisation du diagnostic, élaboration du PADD, réflexion et élaboration du DOO). Des réunions supplémentaires pourront être organisées afin d'associer au mieux l'ensemble des acteurs du territoire.

Modification des modalités de concertation, due au contexte sanitaire, définie dans la délibération n° CC/20-91 du 17 décembre 2020 :

- En remplacement des réunions publiques initialement prévues, à chaque phase d'élaboration du SCoT (diagnostic, PADD, DOO), les modalités de concertation alternatives suivantes : il sera organisé une réunion en visioconférence, un questionnaire sera mis en ligne sur le site internet de SNA, des questionnaires papier seront mis à disposition au siège de SNA et dans certaines mairies du territoire, des panneaux d'information seront installés dans certaines mairies.
- Maintien des autres modalités de concertation définies dans la délibération du 28 septembre 2017.

Par délibération en date du 28 septembre 2017, Seine Normandie Agglomération (SNA) a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure au profit d'un SCoT de SNA.

Modalités de la concertation définies par la délibération d'élaboration du SCoT

La délibération définit les modalités de concertation prévues tout au long de la procédure dont l'objectif est de prendre en compte les contributions et les points de vue du public dans l'élaboration du document.

La délibération du 17 décembre 2020 modifie les modalités de concertation, au vu du contexte sanitaire.

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT (1/2)
PUBLICATION D'AVIS D'INFORMATION VIA LA PRESSE LOCALE	• Deux lettres du SCoT SNA, relatives aux deux phases d'élaboration du SCoT, ont été publiées dans la presse locale, respectivement en mai 2020 et en avril 2021. Ces deux lettres sont également téléchargeables sur le site de SNA. • Des communiqués de presse ont également été émis dans les communes du territoire.
COMMUNICATION D'INFORMATIONS VIA LE SITE INTERNET DE SNA	• Le site internet de SNA comprend une page dédiée au SCoT de SNA, expliquant la teneur du document. • Tous les documents officiels relatifs au SCoT sont disponibles au téléchargement sur la page dédiée au SCoT • L'avancement du SCoT a fait l'objet de plusieurs publications dans la rubrique « Actualité » du site. • Un questionnaire en ligne a été réalisé afin de recueillir les points de vue des usagers du territoire. Les résultats de ce questionnaire ont par la suite été analysés et présentés lors du webinaire organisé pour la 2ème phase du SCoT.
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC D'UN REGISTRE POUR Y CONSIGNER DIFFÉRENTES OBSERVATIONS, DANS DES MAIRIES DU TERRITOIRE, AINSI QU'AU SIÈGE ADMINISTRATIF DE SNA	• Des registres ont été disposés dans les mairies du territoire ainsi qu'au siège administratif de SNA. Cette information a été relayée lors des réunions publiques et webinaires, ainsi que sur le site de SNA.

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT (2/2)
POSSIBILITÉ DE TRANSMETTRE DES INFORMATIONS AU FUR ET À MESURE DE LA PROCÉDURE PAR VOIE POSTALE AU SIÈGE ADMINISTRATIF DE SNA (12 RUE DE LA MARE À JOUY, 27120 DOUAINS) OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE	• La possibilité de transmettre des informations et de poser des questions via l'adresse électronique et par courrier a été rappelé lors des différentes réunions publiques et des publications sur le site. • La page dédiée au SCoT du site de SNA comprend un onglet contact avec une adresse électronique dédiée au SCoT (scot@sna27.fr), et un numéro de téléphone.
ORGANISATION DE PLUSIEURS RÉUNIONS PUBLIQUES PENDANT TOUTE LA DURÉE D'ÉLABORATION DU PROJET DE SCOT : UNE RÉUNION PUBLIQUE SERA ORGANISÉE POUR CHAQUE PHASE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT (RÉALISATION DU DIAGNOSTIC, ÉLABORATION DU PADD, RÉFLEXION ET ÉLABORATION DU DOO). DES RÉUNIONS SUPPLÉMENTAIRES POURRONT ÊTRE ORGANISÉES AFIN D'ASSOCIER AU MIEUX L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE.	• Au vu des circonstances sanitaires, les réunions publiques concernant le diagnostic et le PAS se sont déroulées sous la forme de webinaires. • Les réunions publiques organisées pour chaque étape du SCoT sont les suivantes : o Webinaire du 19 février 2021 sur le diagnostic o Webinaire du 16 juin 2021 sur le PAS, pendant laquelle ont également été présentés les résultats du questionnaire en ligne. o 4 réunions publiques en novembre 2024 sur le DOO

Les temps de concertation au cours de la révision du SCoT

- Parcours d'expositions
- Site internet de SNA
- Questionnaire en ligne
- Lettres SCoT
- Réunions publiques et registres de concertation publique

Parcours d'exposition

- Des expositions en mairie ont été organisées afin que les habitants puissent prendre connaissance du SCoT
- Des panneaux ont été exposés dans les mairies de Vernon, les Andelys, Pacy-sur-Eure et à la maison de Services au Public de Vexin-sur-Epte.

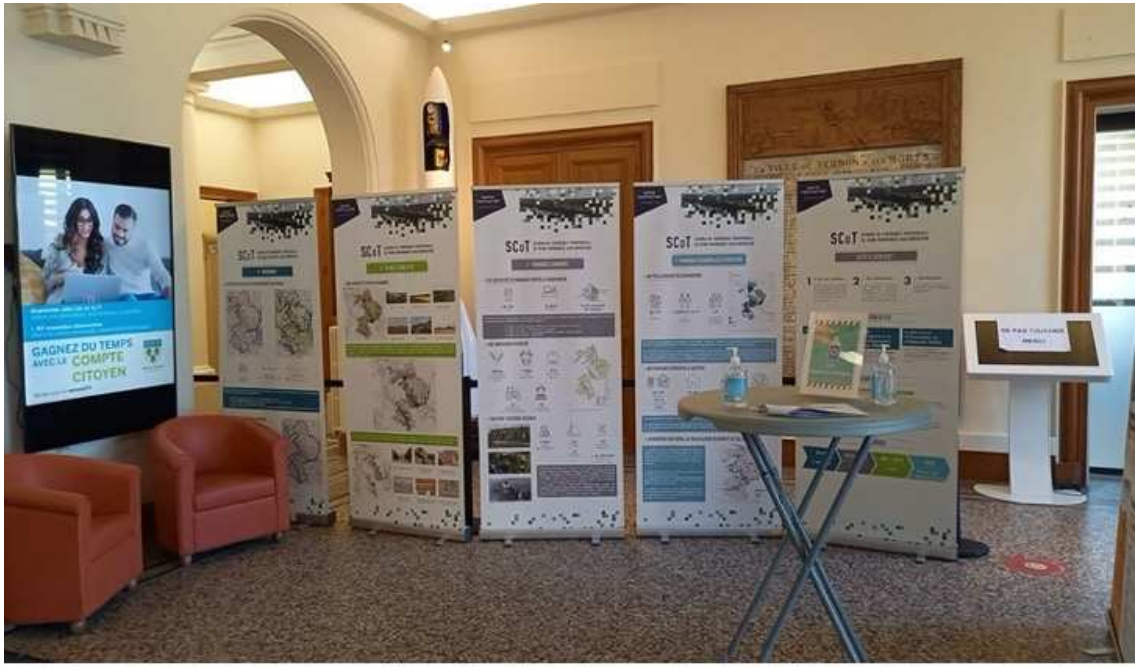

Site internet

- Le site internet de SNA comprend une page dédiée au SCoT de SNA, expliquant la teneur du document.
- Tous les documents officiels relatifs au SCoT sont disponibles au téléchargement sur la page dédiée au SCoT
- Un questionnaire en ligne a été réalisé afin de recueillir les points de vue des usagers du territoire. Les résultats de ce questionnaire ont par la suite été analysés et présentés lors du webinaire organisé pour la 2ème phase du SCoT.

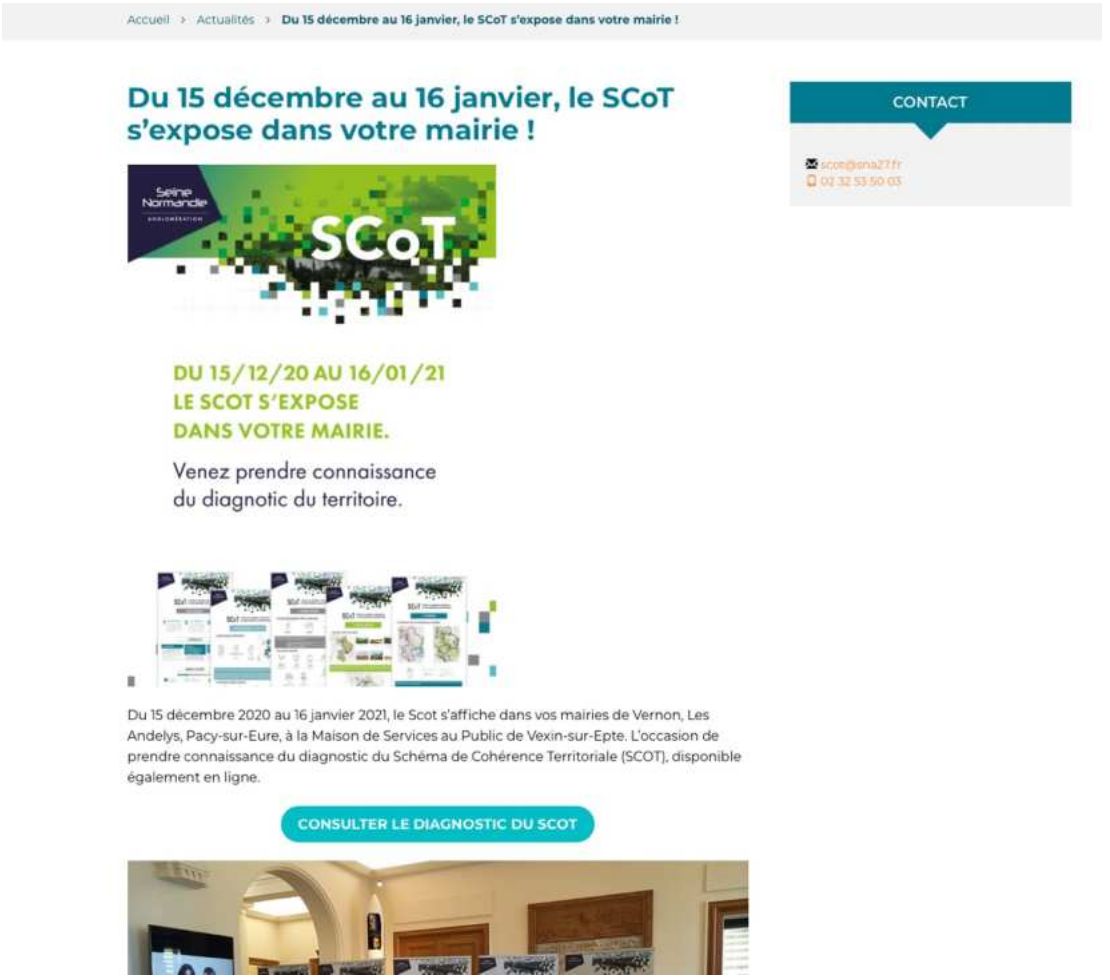

Site internet

- Plusieurs publications ont été réalisées sur le site de SNA dans la rubrique « Actualité » tout au long de l'avancement du SCOT

ACTUALITÉ

SCoT : participez au webinaire le 19 février

Envie de participer à l'élaboration du territoire de demain? Inscrivez-vous au webinaire* sur le schéma de cohérence territoriale (SCoT),...

ACTUALITÉ

Qu'est-ce que le SCoT ?

Vous avez dit SCoT ? Le Schéma de Cohérence Territoriale permet d'adopter et de mettre en oeuvre une...

ACTUALITÉ

Du 15 décembre au 30 janvier, le SCoT s'expose dans votre mairie !

Du 15 décembre 2020 au30 janvier 2021, le Scot s'affiche dans vos mairies de Vernon, Les Andelys, Pacy-sur-Eure, à...

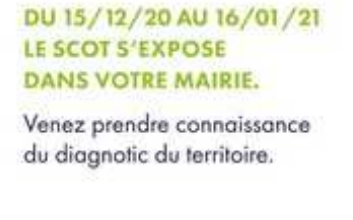

ACTUALITÉ

Vous avez dit SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) permet d'adopter et de mettre en œuvre une vision pour notre bassin de...

ACTUALITÉ

Participez au projet d'aménagement du territoire

Participez au projet d'aménagement du territoire: webinaire SCoT le 16 juin à 18h! 👉 Dans le cadre...

ACTUALITÉ

Retour sur les trois dossiers phares du Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération et zoom sur le budget 2024

Le jeudi 21 décembre dernier, au Centre Culturel Guy Gambu, à Saint-Marcel, s'est tenu le conseil communautaire de SNA....

ACTUALITÉ

Participez au projet d'aménagement du territoire!

Dans le cadre de son SCoT, Seine Normandie Agglomération élabore aujourd'hui son Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui permet d'instaurer un

Questionnaire en ligne

- Un questionnaire en ligne a été mis à disposition des participants sur le site de SNA pour interroger leur vision du territoire et de ses priorités sur les thématiques abordées dans le diagnostic.

L'échantillon de répondants

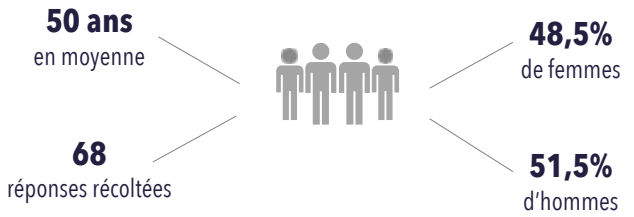

Les catégories socio professionnelles

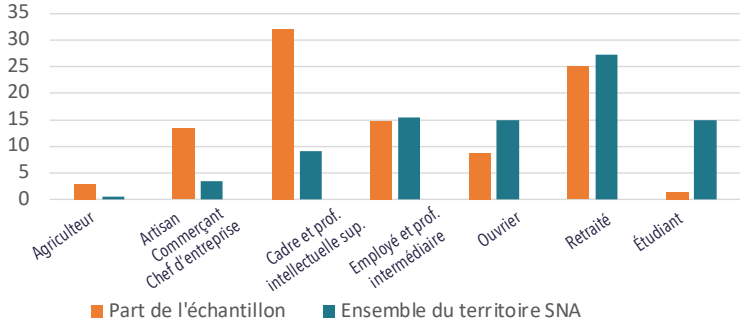

Carte de localisation des répondants

Synthèse des questionnaires :

Le rapport au territoire et à la ruralité

Selon vous, quel paysage est le plus représentatif de votre territoire?

Les mots pour qualifier le vivre à la campagne

Classez par ordre de priorité le rôle des espaces ruraux pour le territoire SNA selon vous :

1.
2.
3.
4.

Il apparaît pour la majorité des personnes interrogées, que **les espaces du territoire de SNA doivent assurer la production alimentaire et la protection des ressources en eau**.

En revanche on constate que **l'accessibilité & le bien-être, ainsi que la transition énergétique ne semblent pas faire partie des rôles prioritaire à endosse**r par le territoire selon les répondants au questionnaire.

Les différentes filières actives sur le territoire

Synthèse des questionnaires :

Les commerces

Les commerces les plus souhaités pour les années à venir sont ceux de **proximité faisant travailler la filière locale** comme les marchés (pour 43 % des répondants), la vente directe (56%) ou les petits commerces de quartier (54%).

Les lieux privilégiés pour les sorties loisirs

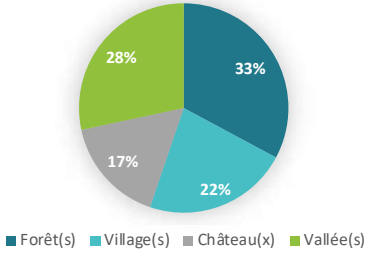

Les attentes des répondants concernant l'évolution future du territoire

30% souhaitent une amélioration de l'offre de transports

30% souhaitent préserver un cadre de vie rural et naturel

15% souhaitent une amélioration de l'offre d'emploi

La forêt de Lyons

Vallée de la Seine

Les différentes filières actives sur le territoire

Synthèse des questionnaires :

Des pôles aux fonctions bien distinctes : synthèse des fonctions associées aux différents pôles par les personnes interrogées

VERNON

47% Commerces

32% Accès aux transports collectifs

28% Activité industrielle

PACY-SUR-EURE

71% Commerces

34% Sport et culture

21% Patrimoine Marché

LES ANDELYS

75% Patrimoine

32% Commerces

18% Marché

VEXIN-SUR-EPTE

46% Patrimoine

27% Commerces

24% Marché

Synthèse des questionnaires :

Habitat & espaces de vie

Les caractéristiques auxquelles devraient répondre les logements en 2040

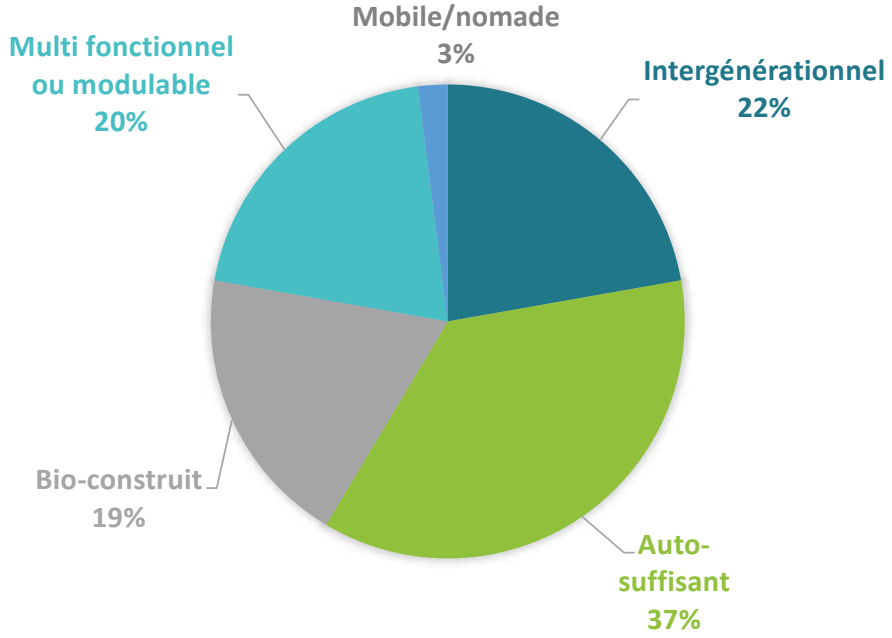

Les critère(s) que devraient remplir les services & équipements en priorité en 2040

50%
souhaiteraient que l'on puisse **s'y rendre facilement**

30%
souhaiteraient qu'ils soient **numériques**

18%
souhaiteraient qu'ils **viennent dans leur quartier**

Lettres SCoT

- Le SCoT a fait l'objet de 2 lettres, relatives au diagnostic pour la lettre 1 et au PAS pour la lettre 2.

Décembre 2019 - N°1

SCoT

La lettre du SCoT SNA

sna27.fr

Schéma de cohérence territoriale de Seine Normandie Agglomération

Les éléments clés du diagnostic pour identifier les caractéristiques de Seine Normandie Agglomération

Un territoire pluriel à la confluence de huit entités paysagères

Le premier volet du diagnostic souligne la valeur de **la diversité paysagère du territoire**, à travers des ambiances de plaines agricoles et de vallées humides.

Les différentes unités paysagères, entre ruralité et urbanité, plateaux et vallées, génèrent des identités locales fortes et un sentiment d'**appartenance** des habitants au territoire.

Celui-ci est structuré autours de **pôles différenciés** et d'un fonctionnement inter-bassin rendu complexe par la topographie des lieux et le maillage viaire.

Un territoire au coeur du corridor de développement « Axe Seine », à la trajectoire atypique

Le second volet du diagnostic traduit l'imbrication du territoire dans un **système urbain interrégional**, rythmé notamment par :

- des **moteurs historiques** de développement économique aux débouchés **mondialisés** ;
- un marché de l'emploi et résidentiel intégré dans un **contexte de flux grandissants** ;
- un **réseau d'infrastructures magistrales** orienté selon l'axe Seine.

La capacité d'attractivité du bassin d'emplois du territoire se confirme par la présence de **migrations domicile/travail**. On recense néanmoins une perte d'**attractivité** récente, qui se traduit par une diminution du nombre d'emplois.

L'économie se **tertiarise** progressivement en lien avec les emplois de services, en particulier au niveau l'axe Seine. Néanmoins, la tradition industrielle reste ancrée au territoire.

Dynamiques territoriales internes

Enfin, le diagnostic s'est attaché à décrire les évolutions de la **démographie du territoire**, dont la **mutation** se traduit par un ralentissement de l'attractivité des vallées au profit d'une urbanisation des plateaux. Un vieillissement de la population est observé sur tout le territoire.

L'économie de SNA demeure marquée par le poids de ses activités productives avec les secteurs **agricole, industriel et de la construction**, qui représentent près du tiers des **26 000 emplois locaux**. La présence d'industries de pointe conforte le positionnement historique du territoire dans le domaine de **l'aéronautique et de l'espace** avec la présence de grands groupes internationaux.

Sur le plan agricole, le bon potentiel agronomique des terres de la plaine de la Madrie et du Vexin a permis la spécialisation dans des productions locales pour les **céréales et cultures industrielles** (lin, betterave).

Enfin, le tourisme constitue également un volet d'activités important. Avec le **site de Giverny**, la fréquentation touristique de SNA apparaît **remarquable** (630 000 visiteurs/an) et constituée d'une clientèle **nationale et internationale**.

Une offre touristique reconnue et offrant des retombées directes pour le territoire

L'identité touristique du territoire est marquée par les trois sites d'appel : le Musée des Impressionnismes, la maison et le jardin de Claude Monet à Giverny, ainsi que Château Gaillard aux Andelys. L'attractivité touristique s'exerce sur un bassin d'échelle régionale et mondiale.

Les vallées sont un atout par les pratiques liées à l'eau (croisières, kayak, etc.) et de randonnées (vélo, pedestre, etc). De plus, le développement des haltes fluviales de Vernon permettra de mieux bénéficier du développement des croisières sur la Seine.

Un territoire à la confluence de plusieurs grandes entités paysagères

Le territoire présente une diversité d'ambiances paysagères (plateaux ondulés et ouverts, les vallées de l'Eure, de la Seine, les plateaux agricoles, les coteaux boisés, etc).

Le territoire de Seine Normandie Agglomération compte de nombreux éléments patrimoniaux remarquables reconnus au titre des Monuments Historiques (le moulin de Fourges, la vallée de l'Epte, Château Gaillard, etc) ou vernaculaires (lavoirs, moulins, etc).

Un développement urbain face à de nombreux défis environnementaux

En plus de disposer d'un patrimoine naturel riche, à préserver et à valoriser, le développement du territoire nécessite de répondre à plusieurs enjeux importants :

- maîtriser l'exposition aux risques technologiques et naturels,
- relever le défi énergétique en associant la diminution de la consommation à l'augmentation de la production locale,
- diminuer la dépendance alimentaire par le développement de productions de proximité (maraîchage, élevage, etc).

S'informer et participer au SCoT

Des **observations écrites** pourront être transmises au fur et à mesure de la procédure par voie postale.

Un **registre de concertation** mis à disposition dans toutes les mairies du territoire et au siège de la communauté d'agglomération.

Des **réunions publiques** seront organisées dès le PADD et **des panneaux de présentation** seront réalisés.

Des articles et la mise en ligne de documents sur **www.sna27.fr**

Pour plus d'informations

Seine Normandie Agglomération
2 rue de la Mare à Jouy
27 120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03
Site internet : www.sna27.fr

Avril 2021 - N°2

SCoT

La lettre du SCoT SNA

sna27.fr

Schéma de cohérence territoriale de Seine Normandie Agglomération

L'élaboration du SCoT est actuellement dans une phase de formulation du Projet d'Aménagement Stratégique. **C'est la pièce majeure du dossier de SCoT, qui exprime la vision du territoire pour 2040.** Un travail étroit est conduit avec les élus.

Qu'est ce que le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)?

Le projet d'aménagement stratégique (PAS) expose le **projet politique stratégique et prospectif à 20 ans**.

Il s'assure du **respect des équilibres locaux** et de la **mise en valeur de l'ensemble du territoire** par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

Le PAS sert de base pour la définition des objectifs d'aménagement et de développement du document d'orientation et d'objectifs (la pièce 3 du SCot).

La méthode d'élaboration du PAS

Le PAS est réalisé en **concertation étroite avec les élus et les habitants**

Cette concertation s'est déjà traduite par l'organisation d'**un carrefour SCoT** le 5 novembre 2020 qui a porté sur l'analyse de scénarios de développement. Ces échanges ont permis de définir la stratégie globale du projet.

Le travail s'est poursuivi au sein de **quatre groupes de communes** en janvier 2021 pour affiner la trame du projet.

La concertation avec les habitants a été menée de façon **numérique**: questionnaire en ligne sur le site de SNA.

Les valeurs sur lesquelles repose le PAS

Qualité | Proximité | Porosité | Agilité

Le PAS

Un développement urbain face à de nombreux défis environnementaux

Pour répondre aux enjeux du diagnostic, les élus ont défini les ambitions et objectifs pour leur projet d'aménagement

- Valoriser les atouts économiques, résidentiels et touristiques dans le cadre d'un développement qualitatif
- Porter une ambition forte de développement économique pour un meilleur équilibre entre emplois et habitants
- Poursuivre un modèle spécifique au territoire de SNA en se distinguant au sein de l'espace Paris - Rouen
- Organiser des liens entre et autour des pôles du territoire pour privilégier la proximité des services et des équipements aux habitants
- Renforcer l'interconnection du territoire avec les pôles voisins : le Grand Evreux, Louviers - Val de Reuil, etc.

Trois axes stratégiques

1. Cultiver la **spécificité rurale normande** aux portes de l'Ile-de-France
2. **Activer les moteurs de développement métropolitain** au bénéfice de tout le territoire
3. Renforcer **les complémentarités territoriales** pour un espace de vie cohérent et distinctif

	Objectifs
	Reconquérir l'attractivité résidentielle pour, a minima, maintenir le niveau d'habitants sur le territoire. Adapter le parc de logements pour fidéliser les ménages, répondre aux besoins des seniors et améliorer la qualité énergétique des constructions Engager la requalification du bâti ancien et le renouvellement urbain
	Organiser le développement de l'offre sur 4 polarités locales du territoire : le pôle Vernonnais, Pacy-sur-Eure, Les Andelys et Vexin-sur-Epte / Gasny Rechercher des complémentarités avec les agglomérations voisines pour les équipements et services supérieurs
	Conforter les filières économiques structurantes et porteuses : industriel/R&D, aéronautique/spatial/énergie, agri-agroalimentaire, tertiaire, etc. Animer et développer des interactions entre les filières pour accroître les débouchés locaux (ex. tourisme-agriculture, industrie-énergie, tourisme-commerce)
	Capitaliser sur les grands attracteurs comme portes d'entrée sur le territoire : impressionnisme-fluvial-médiéval-nature Développer l'itinérance et les activités nature-patrimoine organisées depuis ces attracteurs vers les vallées (Eure, Epte) et dans le Vexin
	Accompagner le développement des grandes productions locales (céréaliculture notamment) et diversifier les productions (lin par exemple) Mieux répondre aux besoins alimentaires locaux en accompagnant l'installation de nouveaux exploitants
Mobilités	Coopérer avec les agglomérations voisines pour des mobilités optimisées à partir des pôles locaux Organiser le rabattement vers le pôle vernonnais et les gares et développer les mobilités douces au sein des espaces de vie de proximité
Environnement espaces naturels Paysages Patrimoine	Souligner la lisibilité des qualités paysagères de chaque espace Engager les transitions énergétiques et écologiques notamment en limitant l'urbanisation et renforçant les continuités des trames bleues/vertes Valoriser le patrimoine bâti en incluant patrimoine remarquable reconnu et patrimoine rural du quotidien Diminuer le rythme d'urbanisation et l'artificialisation par deux pour les 10 prochaines années

Pour plus d'informations

Seine Normandie Agglomération
2 rue de la Mare à Jouy
27 120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03
Site internet : www.sna27.fr

Webinaires et réunions publiques

- Les réunions publiques organisées pour chaque étape du SCoT sont les suivantes :
    - Webinaire du 19 février 2021 sur le diagnostic
    - Webinaire du 16 juin 2021 sur le PAS
    - 4 réunions publiques en novembre 2024 sur le DOO

Webinaires et réunions publiques

- Webinaire sur le diagnostic

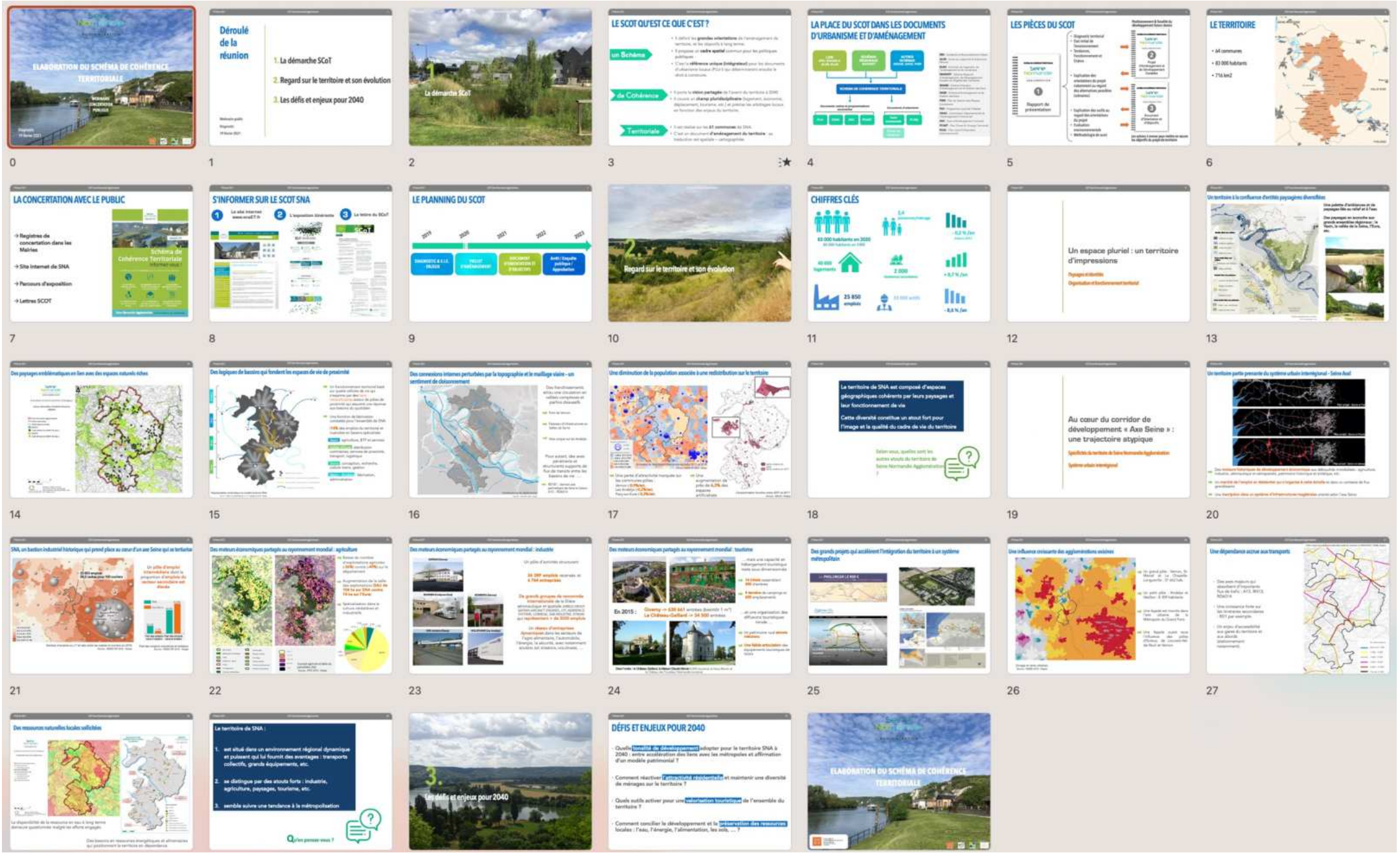

Webinaires et réunions publiques

- Webinaire sur le PAS

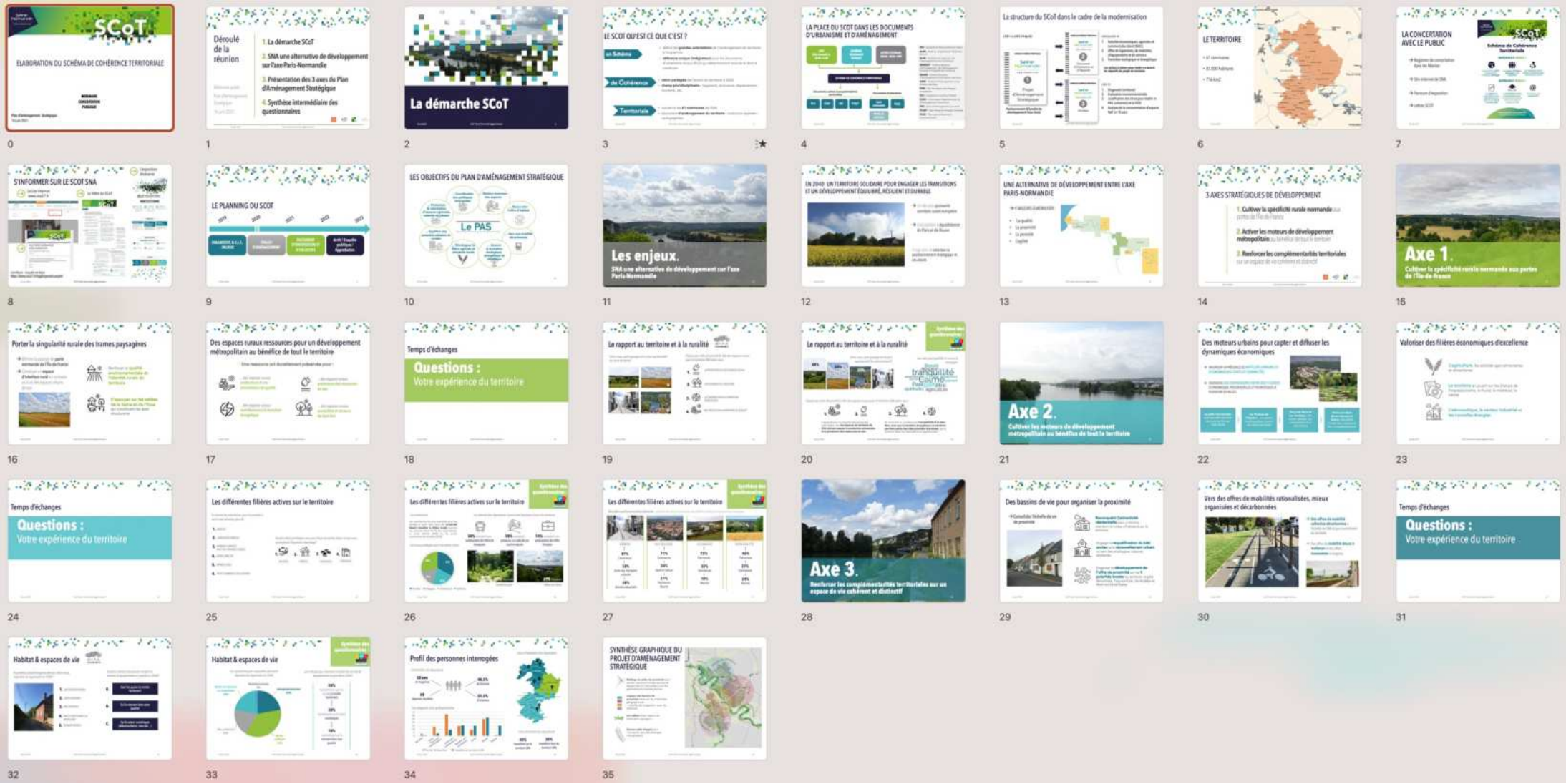

Webinaires et réunions publiques

- Réunions publiques sur le DOO

Synthèse des échanges lors du webinaire du 19 février 2020 sur le rapport de présentation:

Lors de la réunion publique sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Seine Normandie Agglomération, plusieurs questions ont été soulevées par les participants.

Le public s'est interrogé sur la validité du SCoT actuel et son articulation avec le nouveau document en préparation. Il a été précisé que l'ancien SCoT, en vigueur sur l'ancienne agglomération "Porte de l'Eure", restera valide jusqu'à l'approbation du nouveau SCoT.

Il a été rappelé que le SCoT est un document d'orientation qui encadre l'urbanisme à l'échelle de l'agglomération, tandis que le PLU est plus précis et s'applique au niveau communal, définissant notamment la constructibilité à la parcelle.

Le cas de Giverny a été soulevé, notamment pour savoir si le SCoT pouvait impacter le SPR en vigueur. Il a été confirmé que le SPR étant une servitude d'utilité publique, il prévaut sur le SCoT et ne sera donc pas remis en cause.

Les délais et modalités d'adaptation des PLU communaux au futur SCoT ont été discutés. Les communes auront environ un an pour procéder aux ajustements nécessaires, avec la possibilité de recourir à des procédures simplifiées.

Plusieurs intervenants ont souhaité en savoir plus sur les modalités de participation citoyenne. Il a été rappelé que le public pouvait contribuer via un site internet dédié, des registres de concertation en mairie et une enquête publique qui sera organisée avant l'approbation finale du document.

Enfin, les participants ont exprimé leurs préoccupations quant à l'impact du SCoT sur l'artificialisation des sols et les extensions urbaines. Il a été confirmé que le document vise à limiter l'étalement urbain en encourageant la densification des espaces existants et en préservant les espaces naturels et agricoles.

Synthèse des échanges lors du webinaire du 16 juin sur le PAS :

Le webinaire du 16 juin a permis de confronter les résultats des répondants au questionnaire en ligne avec les avis des participants au webinaire sur les 3 axes du PADD.

Le premier temps d'échange avec le sondage révèle des similitudes entre l'expérience des personnes interrogées et celle des participants à la réunion sur l'attachement aux paysages ruraux et l'importance accordée à une production agricole de qualité sur le territoire.

Le second sondage montre que les participants à la réunion accordent la même priorité au développement des commerces de proximité que les répondants du questionnaire en ligne, ainsi qu'une même fréquentation privilégiée des forêts pour leur loisir.

Les réponses au troisième sondage diffèrent de celles récoltées, en mettant en avant le désir d'avoir plus d'habitats intergénérationnels (tandis que celles des répondants au questionnaire en ligne privilégiaient un type d'habitat bio-construit et auto-suffisant). Les réponses convergent concernant l'importance du critère de facilité d'accès des services et équipements futurs.

La prise en compte des apports de la concertation dans le projet de SCoT

Les remarques et les échanges recueillis tout au long de la démarche de concertation (notamment lors du questionnaire en ligne, des webinaires, des réunions publiques et sur les registres de concertation), ainsi que leur prise en compte dans le SCoT, ont été synthétisés dans les paragraphes suivants.

La prise en compte des apports de la concertation dans le projet de SCoT (1/3)

Les thématiques abordées lors des questionnaires en ligne et du webinaire de juin 2021

Les habitants et usagers du territoire ont été sondés, au cours d'un questionnaire en ligne et d'un webinaire organisé en juin 2021, sur les 3 thématiques du PAS, avant leur traduction en objectifs concrets au sein du DOO. L'analyse des réponses reçues, bien que non représentatives de l'ensemble des habitants du territoire (environ 80 répondants) ont permis d'ajuster les objectifs du DOO. Les opinions des habitants et la prise en compte résultante dans le SCoT sont présentées par thématique dans les paragraphes suivants.

La protection des ressources en eau et en sol pour la production alimentaire locale

Les usagers du territoire sondés estiment que les espaces du territoire doivent avant tout assurer la production alimentaire et la protection des ressources en eau.

Ces deux sujets sont pris en compte dans le SCoT et font l'objet d'objectifs dans le DOO. Ainsi, la protection de la ressource en eau est prise en compte dans l'objectif 3.3 et la production alimentaire du territoire est abordée dans l'objectif 8, et notamment les objectifs 8.1, relatif à la préservation des espaces de production agricole, 8.4, relatif à une agriculture de proximité, et 8.5, relatif à l'accès des habitants à une production alimentaire locale.

Les besoins commerciaux des habitants du territoire

Les usagers du territoire sondés préféreraient en priorité voir s'installer plus de commerces de proximité faisant travailler la filière locale, notamment la vente directe, les commerces de quartier et les marchés. Ces sujets sont pris en compte par le SCoT. Ainsi, le DOO mentionne dans l'objectif 8.4 le *« soutien à la création ou au renouvellement des marchés dans les villes et centres-bourgs et à leur pérennité ».* L'objectif 6.1 relatif au renforcement de l'attractivité des polarités commerciales vprévoit le maintien des commerces, la mobilisation des cellules vacantes et l'adaptation des espaces publics pour l'accueil de commerces ambulants en complément de l'offre commerciale.

La préservation et la mise en valeur des espaces de loisirs des habitants

Les usagers du territoire sondés favorise pour leur loisir les sorties en espaces naturels, notamment en forêt. Par ailleurs, la préservation du cadre de vie rural et des espaces naturels et également d'une de leurs principales attentes quant à l'évolution future du territoire.

La préservation des espaces naturels, et notamment les forêts, fait l'objet de l'objectif 2 du DOO, et notamment de l'objectif 2.1 relatif à l'affirmation des identités paysagères rurales porteuses de la spécificité de SNA.

Les attentes des habitants et usagers quant à l'évolution du territoire

Les participants au webinaire et au questionnaire accordent également une forte importance à l'amélioration de l'offre de transport et à l'amélioration de l'offre d'emploi.

L'amélioration de l'offre de transport fait l'objet de deux grands objectifs du DOO: l'objectif 11 relatif à l'organisation de l'offre de mobilité, des équipements et des services, et l'objectif 12 relatif à la planification des infrastructures liées à la mobilité, aux services et aux équipements. Notamment, les objectifs 11.2 et 11.3 visent respectivement à organiser l'offre de transports en commun, et à développer les nœuds multimodaux pour diversifier les mobilités. Les objectifs 11.4 et 12.2 visent quant à eux le développement des mobilités douces.

Concernant l'amélioration de l'offre d'emplois, l'axe 2 du DOO visant à structurer et mailler le tissu économique local, a notamment pour but de favoriser les emplois et renouvelant son attractivité économique. Ainsi, celui-ci prévoit un développement économique principalement au sein des espaces urbains qui accueillent en 2022 73% des emplois du territoire. Le SCoT fixe un objectif d'accueil de 3 emplois sur 4 dans ces espaces, entre 2026 et 2046, soit plus d'un millier d'emplois.

Les fonctions principales associées par les habitants aux différents pôles de SNA

Les habitants associent différentes fonctions aux 4 pôles identifiés au sein de SNA, à savoir : Vernon, Pacy-sur-Eure, les Andelys et Vexin-sur-Epte.

Ainsi, Vernon et Pacy-sur-Eure sont prioritairement vu comme des pôles ayant une fonction commerciale (47% pour Vernon et 71% pour Pacy-sur-Eure), alors que cette fonction n'arrive qu'en deuxième position pour les pôles des Andelys et de Vexin-sur-Epte. La première fonction identifiée par les habitants pour ces pôles est le patrimoine (è5% pour Les Andelys et 46% pour Vexin-sur-Epte). La deuxième fonction attribuée à Vernon est celle des transports collectifs et celle de Pacy-sur-Eure est le sport et la culture.

Ces fonctions des pôles identifiés par les usagers du territoire ont été prises en compte dans l'élaboration du DOO. En effet, celui-ci propose des objectifs territorialisés, propres aux besoins de chaque entité territoriale, et accompagne plusieurs objectifs de cartes permettant de localiser ces objectifs.

Aussi, le DOO identifie Vernon en pôle économique majeur et Pacy-sur-Eure et Les Andelys comme pôles économiques secondaires. Concernant le patrimoine, l'objectif 5.3 mentionne spécifiquement Les Andelys et notamment le château Gaillard, dans les principaux sites attracteurs sur lesquels s'appuyer pour développer une offre touristique locale.

Les habitats et les espaces de jugé par les habitants du territoire

Les réponses quant aux caractéristiques principales auxquelles devraient répondre les logements à l'horizon 2040 sont réparties entre les différentes réponses proposées. Ainsi, les répondants ont jugé que les logements de 2040 devront être auto-suffisant, bio-construits, intergénérationnels et multifonctionnels. Cependant, la caractéristique mobile des logements n'a pas été jugée prioritaire par les répondants.

Le DOO tend vers ces visées dans :

- l'objectif 9 relatif à l'adaptation et au renouvellement du parc de logements, et notamment dans l'objectif 9.3 relatif à la diversification des types de logements, et encourageant notamment la mixité sociale et générationnelle,
- l'objectif 4 visant à à accélérer les transitions écologiques et énergétiques, et notamment à tendre vers l'autonomie énergétique du territoire. Cet objectif tend notamment vers une meilleure optimisation des ressources énergétiques renouvelables dans le secteur de l'habitat.
- l'objectif 10.4 visant à réduire la consommation énergétique du bâti en le rénovant, et notamment en structurant la filière de la rénovation du bâtiment, de l'écoconstruction et des matériaux biosourcés et en visant 60% des logements rénovés au niveau BBC d'ici 2040.

Les attentes des habitants et usagers du territoire vis-à-vis des équipements et services à l'horizon 2040

Les critères prioritaires, relevés par les répondants, auxquels devraient répondre les équipements à l'horizon 2040, sont : l'accessibilité (50%), suivi de la numérisation des services (30%) et de la localisation au sein de leur quartier (18%).

L'axe 3 du DOO vise à accroitre durablement la qualité de vie et l'attractivité résidentielle, notamment en soutenant des pôles locaux permettant de renforcer le niveau de services et d'équipement. L'objectif 11 traite notamment de ces sujets. Celui-ci vise à organiser l'offre de mobilité, des équipements et des services à partir de bassins de vie articulés aux réseaux majeurs.

La prise en compte des apports de la concertation dans le projet de SCoT (3/3)

Autres thématiques abordées lors des réunions publiques et sur les registres de concertation

Les modalités de participation citoyenne

Plusieurs intervenants ont souhaité en savoir plus sur les modalités de participation citoyenne.

Tout au long de la procédure du SCoT, le public a pu contribuer via un site internet dédié, des registres de concertation en mairie et une enquête publique qui sera organisée avant l'approbation finale du document.

L'impact du SCoT sur l'artificialisation des sols et les extensions urbaines

Les participants ont exprimé leurs préoccupations quant à l'impact du SCoT sur l'artificialisation des sols et les extensions urbaines.

Le SCoT vise à limiter l'étalement urbain en encourageant la densification des espaces existants et en préservant les espaces naturels et agricoles, conformément) l'objectif ZAN. Ainsi, l'objectif 1 du DOO vise à maîtriser la consommation d'espace et à lutter contre l'étalement urbain avec des objectifs fixés par décennies du SCoT (2026-2036 et 2036-2046), par thématique (habitat, économie), par maillage territorial (vallée de la Seine, vallée de l'Eure, plateau des Andelys, plateau du Vexin) et par type d'armature urbaine (pôle principal, pôle secondaire et autres communes).